



La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ JARDINIER.ÈRE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Concours 26-325



| 40 heures

Sous la responsabilité du chef de section parcs et horticulture, le titulaire du poste exécute diverses tâches manuelles relatives à la réalisation d'aménagements paysagers et à la plantation, à l'entretien et à la taille d'arbres, d'arbustes et autres végétaux sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Assurer l'entretien des parcs, espaces verts et aires de jeux en effectuant divers travaux tels que tuteurage, binage, sarclage, arrosage, désherbage, arrachage, etc.;
- Effectuer la plantation d'arbres, d'arbustes, plantes annuelles, vivaces ou autres végétaux selon la planification élaborée, et exécuter les travaux d'aménagements floraux;
- Évaluer visuellement l'état des arbres et effectuer des travaux d'élagages au sol, si requis;
- Voir à l'entretien régulier des aménagements paysagers (plates-bandes ou mosaïques), assurer l'arrosage, le désherbage, la taille, la division et le déplacement des bulbes de vivaces, puis veiller à maintenir la propreté générale des sites;
- Participer à la préparation des lits de plantation en retournant et ameublissant le sol, puis en rajoutant de la terre ou du compost lorsque nécessaire;
- Réaliser l'aménagement ou la remise en état de sentiers piétonniers et d'aires de jeux dans les parcs et espaces verts, ce qui implique l'excavation, la pose de membrane géotextile, la pose et la compaction de criblure de pierre et, si requis, l'ajout de bordure;
- Assurer l'entretien et la réparation de clôtures ou de haies servant à délimiter les espaces publics;
- Identifier les herbes nuisibles à la santé publique et participer à leur éradication ou à la bonne marche de programmes spécifiques;
- Appliquer les herbicides, insecticides et enduits protecteurs nécessaires aux végétaux de même que les engrais, amendements et fertilisants, lorsque requis;
- Peut-être appelé à vider les poubelles et à ramasser les débris et papiers se trouvant dans les parcs ou sur la voie publique, manuellement ou avec un MADVAC;
- Procéder au nettoyage des abribus, à l'enlèvement de graffitis sur le mobilier urbain ou sur les murs, et au nettoyage des lampadaires décoratifs;
- Conduire ou opérer différents véhicules motorisés tels que camions, tracteurs, tondeuses, et les maintenir en bon état;
- Entretenir l'outillage et la machinerie nécessaires à l'entretien des parcs et des espaces verts tels que le coupe-haie, le sécateur, le terre-auteur, le coupe-bordure, etc.;
- Remplir les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions, notamment des fiches d'entretien requis par son supérieur permettant d'assurer un suivi serré sur le plan de



l'entretien des parcs et des espaces verts;

- Soumettre des recommandations à son supérieur à l'égard de l'entretien ou de la mise en valeur des parcs, des espaces verts, des aires de jeux, des plates-bandes ou de tout autre aménagement paysager;
- En hiver, participer aux activités reliées au déneigement de la voie publique et des trottoirs;
- Peut être appelé à travailler dans d'autres services;
- Accomplir toutes autres tâches que lui confie son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir **minimalement un D.E.P. en horticulture** ou toute autre formation équivalente;
- Détenir une formation complémentaire en aménagement paysager serait un atout;
- Posséder un minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente;
- Posséder un permis d'application des pesticides (s'avère un atout);
- Détenir un permis de conduire de classe 3*;
- Posséder une bonne capacité physique;
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : minutieux, consciencieux, débrouillard, méthodique, autonome, courtois et avoir une bonne capacité d'apprentissage.

Le détenteur d'un permis de classe 5 peut postuler, mais doit s'engager à obtenir le permis de conduite de classe 3 avec les mentions F et M dans un délai maximal de douze (12) mois suivant la fin de sa période d'essai comme condition de maintien d'emploi.

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

La semaine de travail est d'une durée de 40 heures du lundi au vendredi.

Le taux horaire est établi à 28,77 \$ (0–12 mois), 31,14 \$ (13–24 mois) et 33,85 \$ (25 mois et plus), conformément à la convention collective.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae **avant le 25 septembre prochain au <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/emplois>**.

Dans le but de s'assurer que les candidats puissent remplir les exigences normales rattachées à ce poste, ils doivent accepter de se soumettre aux entrevues, aux tests d'aptitudes et de connaissances ou toute autre vérification requise. Les exigences normales sont celles qui sont présentées dans la section « exigences du poste » du présent concours.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.